



REGLEMENT INTERIEUR 2017-2018

Ce document est à conserver par le nageur pendant toute la saison sportive.

Chaque adhérent s'engage lors de son inscription à respecter le présent règlement. En cas de non respect, le bureau se réserve le droit d'appliquer les sanctions appropriées.

L'adhésion

Lors de son inscription, le nageur doit fournir :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée.
- Une photo.
- Un certificat médical à la pratique de la natation et mention compétitions pour les nageurs compétiteurs.
- Le montant total de sa cotisation. Celui-ci peut être réglé en 4 fois*en début d'année seulement.
- **215 €** pour les nageurs **nés à partir de 2007**. (*un chèque de 50€ en septembre et trois chèques de 55€ pour octobre, novembre, décembre 2017).
- **225€** pour les nageurs **nés avant de 2007**. (*un chèque de 57 € en septembre et trois chèques de 56€ pour octobre, novembre, décembre 2017).

Tout nageur n'ayant pas remis l'intégralité des documents cités ci-dessus se verra refuser l'accès aux cours.

L'adhésion est fixée pour l'année par le bureau. Celle-ci doit être acquittée en début de saison et ne peut être remboursée, sauf pour raison médicale exceptionnelle supérieure à trois mois. Dans ce cas précis. Le remboursement sera soumis à l'approbation des membres du bureau et s'effectuera au prorata du temps effectué.

Entraînements

Un planning des groupes et horaires d'entraînements sera établi en début de saison. Celui-ci est à respecter en fonction de son groupe. Le nageur n'est pas autorisé à changer de groupe sans l'accord de l'entraîneur.

Au début de chaque séance, les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant. Celui-ci reste sous leur responsabilité dans le hall et les vestiaires de la piscine. La responsabilité du Club, quant à elle, s'exerce au bord du bassin dès la prise en charge de l'enfant par l'entraîneur.

Il est impératif qu'il soit à l'heure au bord du bassin. L'entraîneur est en droit de l'exclure du cours, si retard. La douche et le bonnet sont obligatoires avant le début de l'entraînement.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol des biens personnels de chacun. Par précaution, il est conseillé d'utiliser les casiers à clé ou de déposer ses vêtements et chaussures **dans un sac au bord du bassin**.

Lors des entraînements, les parents ou accompagnateurs ne sont pas autorisés à entrer au bord du bassin, ni à intervenir de quelque manière que ce soit. Les parents désirant s'entretenir avec l'entraîneur pourront le faire sur rendez-vous. Nous recommandons aux parents ne pas rester tout le temps de l'entraînement, en effet, il est préférable pour votre enfant que vous ne soyez pas présent.

Stages

Afin de préparer les nageurs aux compétitions, des stages peuvent être organisés lors des vacances scolaires. Pour les stages extérieurs à Lorient, la partie financière sera assurée par les nageurs stagiaires. Des échéanciers seront mis en place. Aucun remboursement ne pourra être effectué. Une participation financière peut être demandée lors des stages organisés à la piscine du Bois du Château.

Compétitions

un calendrier des compétitions sera donné au nageur en début de saison. Avant chaque compétition vous recevrez une convocation par mail. Il est indispensable d'y répondre rapidement afin de pouvoir effectuer les engagements.

Lors des compétitions le nageur doit **IMPERATIVEMENT** porter les couleurs du club (bonnet, tee-shirt).

Pour toute absence de dernière minute, prévenir l'entraîneur le plus rapidement possible. Vous devez fournir **obligatoirement un certificat médical** pour le jour de la compétition sous peine de pénaliser le club d'une amende, celle-ci serait à la charge du nageur.

Compétitions de niveau départemental

Les déplacements des nageurs, de l'entraîneur et des officiels sont à la charge des parents (covoiturage). **Pour un bon fonctionnement chaque parent doit y participer à tour de rôle au moins 4 fois dans l'année.**

Compétitions de niveau régional

Pour tous les déplacements nécessitant de louer un véhicule* ou de dormir à l'extérieur le barème ci-dessous sera appliqué (il pourra être revu selon l'évolution des prix, barème mis à jour le 30/06/2015).

**Les parents désirant se rendre sur les lieux de la compétition devront le faire par leurs propres moyens.*

Chaque nageur doit s'acquitter de sa participation avant le déplacement. Dans le cas contraire, le nageur se verra refuser l'accès à la compétition et devra régler l'amende forfaitaire.

	Déplacement	Catégorie « Maître »
Forfait Transport*	20,00 €	À la charge du nageur
Forfait par Repas	10,00 €	A la charge du nageur
Forfait par nuit Hébergement	15,00 €	50% du montant de la facture payée plafonné à 12 € par nuitée et sur demande à la charge du club sur présentation de facture. <u>Uniquement pour Les France.</u>
Engagements	A la charge du club	

Lors des compétitions, le nageur est couvert par l'assurance du Club. Seul le trajet routier reste couvert par l'assurance du véhicule. Le conducteur doit attester être à jour de son contrôle technique, de son assurance, et n'avoir aucun retrait de permis.

Officiels

Pour chaque compétition, le Club doit présenter des officiels sous peine d'amende. Chacun est invité **à s'investir dans ce rôle**. A partir de la 4^{ème} participation, la caution de 33 € (équivalente au tarif de la licence) sera restituée pour les non nageurs. Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès des membres du Conseil d'Administration. Toutes les informations sont accessibles sur le site du club.

Chaque adhérent se doit de respecter les autres nageurs et toute autre personne lors des entraînements et compétitions, ainsi que les locaux et le matériel mis à disposition.

Les échanges avec les adhérents se font essentiellement par **courrier électronique**. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site du club et sur notre page Facebook.